

## Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

### Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

L'univers est composé de 215 valeurs, le filtre ISR le réduit à environ 140 valeurs éligible dans le portefeuille.

### Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

**Palatine Entreprises Familiales ISR : 15,93 / 20**

**EuroStoxx 50 NR : 15,75 / 20 (périmètre 100,00%)**

Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
% des encours du portefeuille dont la note ISR < à 10/20	0,00%
% d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR <10/20	0,00%

#### Historisation des notes

Note Mars 2021	Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021
<b>15,56/20</b>	<b>15,76/20</b>	<b>15,58/20</b>	<b>15,88/20</b>

### Commentaire extra-financier

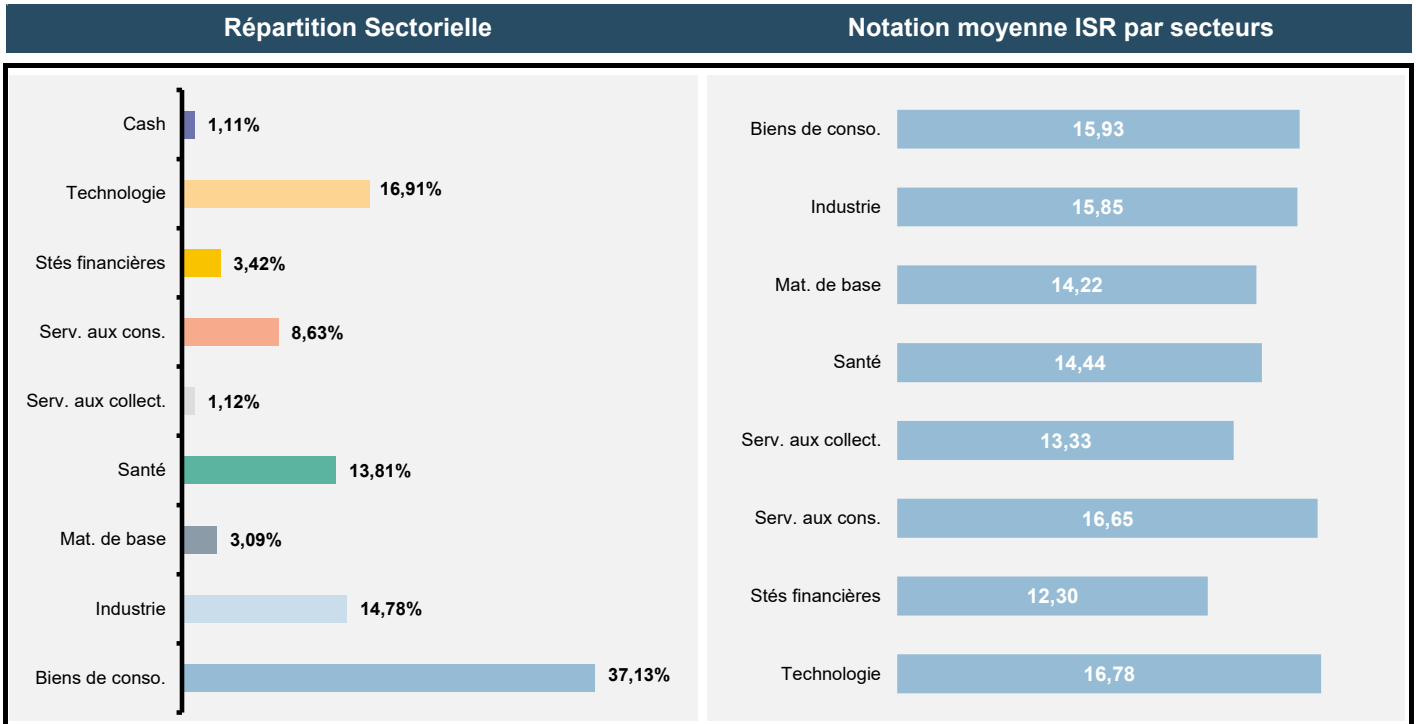
**ACHATS : [STELLANTIS](#)** : semble avoir une stratégie environnementale avancée et a des objectifs spécifiques liés à la réduction de la consommation d'énergie, de l'eau, des déchets et à la réduction de l'impact environnemental de l'utilisation et de l'élimination des émissions de composés organiques volatils. L'entreprise déclare également intégrer l'éco-conception dans ses processus de R&D. De plus l'assurance de la capacité de l'entreprise à maintenir son capital humain reste élevée.

**[PUBLICIS GROUP SA](#)** : l'engagement global de Publicis à garantir le respect des droits humains fondamentaux et de la vie privée est soutenu par un système permanent, avec l'implication de tiers, qui comprend notamment la transparence sur la collecte et l'utilisation des données des clients et des audits internes et externes. L'engagement formel de la société à promouvoir l'accès et à gérer les impacts de ses produits et services semble être soutenu par certaines mesures, notamment des programmes de formation pour les employés concernés sur la publicité responsable, et des initiatives pour informer et réduire la fracture numérique. Cependant, l'implication de l'entreprise dans une controverse de haute gravité liée au marketing déloyal et trompeur, jette des doutes sur l'efficacité des mesures.

**VENTES : [ADIDAS](#)** : la prise en compte des questions de RSE par l'entreprise est abordée sous plusieurs angles ; ainsi, le système de contrôle interne d'Adidas couvre les risques liés au capital humain et à la confidentialité des données, la responsabilité des questions de durabilité est attribuée au comité d'audit, tandis que les sujets relatifs au capital humain et aux questions environnementales sont présentés aux actionnaires et aux investisseurs, et pris en compte dans la détermination de la rémunération des dirigeants. L'engagement d'Adidas à réduire les impacts environnementaux du transport est soutenu en interne par le déploiement de mesures pertinentes visant à rationaliser les flux de transport et à améliorer la composition des transports, et en externe par la fixation d'exigences environnementales aux fournisseurs de services de transport et aux transporteurs.

**[TELEPERFORMANCE](#)** : la prise en compte des questions de RSE par la société est abordée sous plusieurs angles ; ainsi, le système de contrôle interne de Téléperformance couvre la plupart des risques RSE inhérents à ses activités commerciales, la responsabilité des questions de durabilité est attribuée au comité RSE, tandis que les sujets du capital humain et du changement climatique sont présentés aux actionnaires et aux investisseurs, et que le dialogue social, entre autres sujets RSE, est pris en compte dans la détermination de la rémunération des dirigeants

## Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022



### Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	9,28%	15,83 / 20
DASSAULT SYSTEMES	France	Technologie	5,94%	16,67 / 20
PERNOD RICARD	France	Biens de consommation	5,50%	15,00 / 20
SAP	Allemagne	Technologie	4,86%	18,33 / 20
TELEPERFORMANCE	France	Services aux consommateurs	4,66%	16,67 / 20

### Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
<b>EMPREINTE CARBONE <sup>(1)</sup> (A)</b>	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	1 349,88*	1 240,86*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity)	815,68*	1 127,62*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	100,00*	51,52*
	FOSSIL FUEL EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to fossil fuel activities)	0,00*	34,04*
<b>INDICATEUR SOCIAL <sup>(2)</sup></b>	% moyen de femmes au board	41,89*	39,58*
<b>INDICATEUR DE GOUVERNANCE <sup>(2)</sup></b>	% moyen d'administrateurs indépendants	51,69*	63,46*
<b>INDICATEUR DE DROITS HUMAINS <sup>(2)</sup> (B)</b>	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	76*	84*

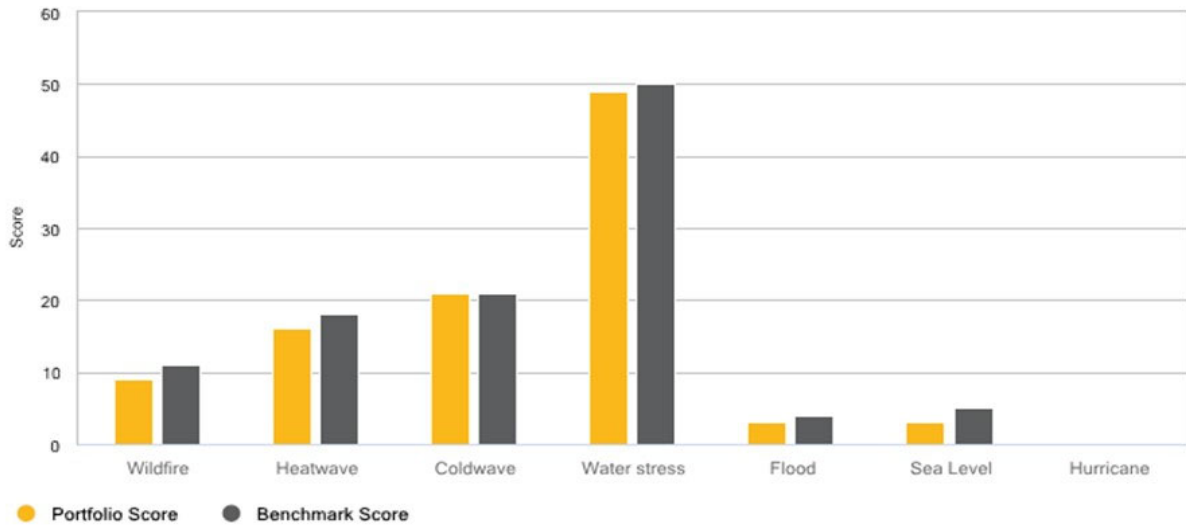
<sup>(1)</sup> Données TRUCOST ; <sup>(2)</sup> Données BLOOMBERG

\* Périmètre 100,00%

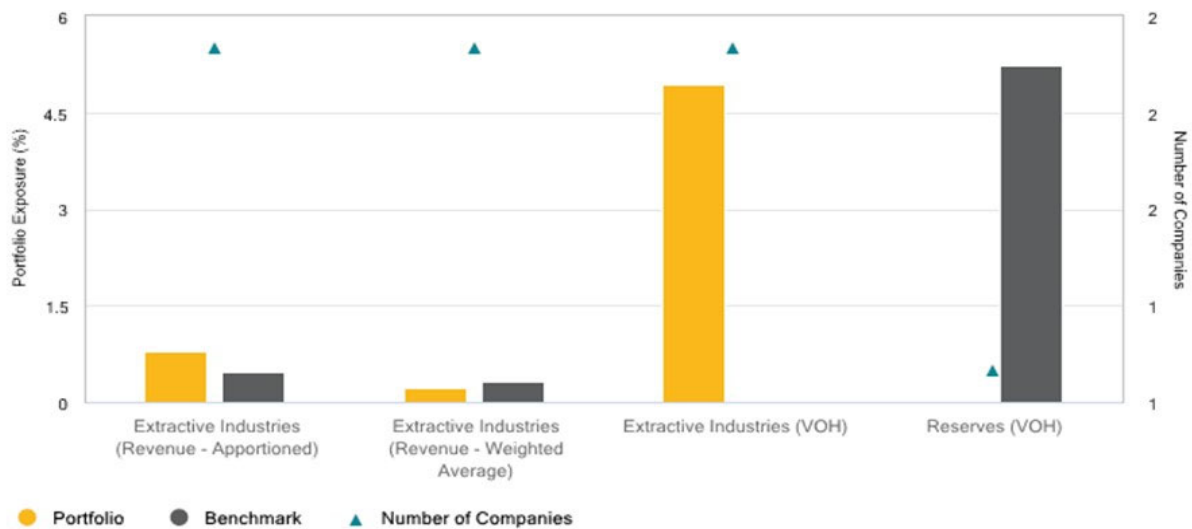
## Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

### Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

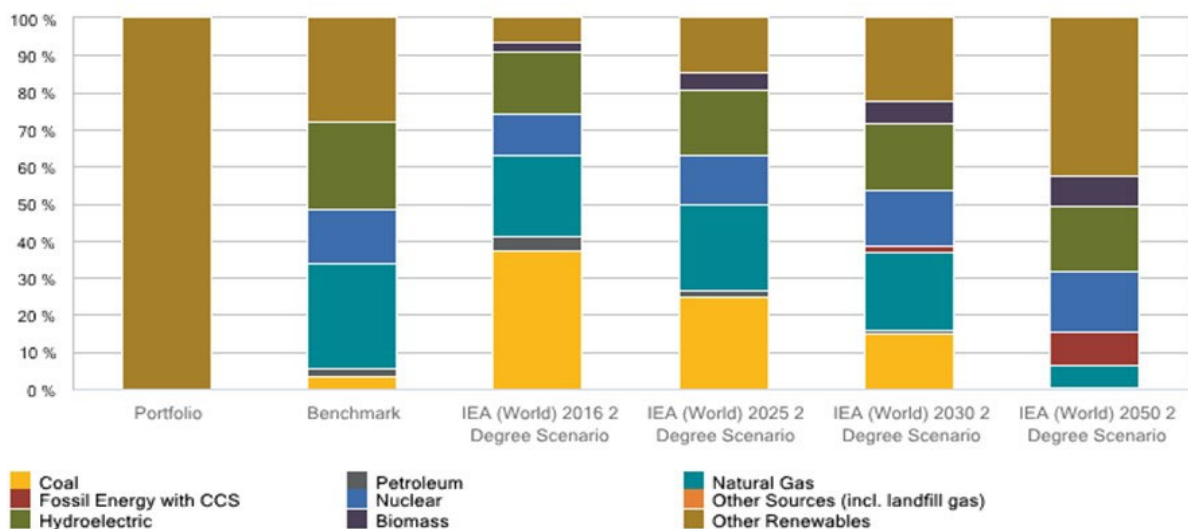
**Risques Physiques** : prévisions à l'horizon 2050  
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



**Risques de transition** : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



**Trajectoire 2 degrés** : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



**Méthodologie**

**(A) L'EMPREINTE CARBONE :**

1. Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO<sub>2</sub>e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

2. L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.  
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100,00% de couverture pour le fonds Palatine Entreprises Familiales ISR et 100,00% de couverture pour l'EuroStoxx 50 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

**(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :**

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

### Méthodologie (suite)

#### (C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

##### 1. Risques physiques :

- **Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- **Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

- **Types de risques :**

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

##### 2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

##### 3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).